

# COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION ÉCONOMIQUE

## Compte rendu

Le 4 décembre 2000  
Immeuble Sir Charles Tupper, pièce C554  
2720, Promenade Riverside  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

### Co-présidents :

Wendy Sexsmith (ARLA)

Bob Friesen (FCA)

### Participants :

Jay Bradshaw (BASF)

Charles Milne (ICPC)

Jean Szkotnicki (ICSA)

Bill Bodis (AAC)

Shirley Archambault (CCH)

Robert Woods (ARLA)

Allan Brown (DuPont)

Shannon Coombs (ACMSC)

Jeff Wilson (CCH)

Chuck Beach (S.C. Johnson)

Rick Smith (Dow Agrosiences)

Janet Taylor (ARLA)

Secrétaire : Geraldine Graham (ARLA)

## 1. Introduction

Wendy Sexsmith (ARLA) accueille les participants et chacun se présente.

## 2. Réévaluations/FQPA

Le point/progrès

Janet Taylor (ARLA) a fait le point sur la réévaluation des insecticides organophosphatés, des principaux pesticides pour les pelouses, des produits insectifuges pour usage personnel, des agents industriels de préservation du bois, du lindane et des peintures antisalissure à base d'organo-étain (voir l'acétate ci-joint).

Discussion

La question à savoir s'il existe ou non des substituts aux produits volontairement retirés du marché a fait l'objet d'échanges. Les cas où des usages sont conservés aux É.-U., mais pas au Canada, seront des sources de différends commerciaux. Le Canada envisagera diverses options concernant les LMR chez lui. Il faudra prendre des décisions difficiles lors de l'estimation des

risques cumulés d'origine alimentaire. Il faut mettre en place un mécanisme d'établissement de LMR à l'importation.

L'ARLA a bon espoir de publier très bientôt des documents de consultation concernant un certain nombre de produits organophosphatés, pourvu que les titulaires d'homologation accordent leur consentement. En outre, il serait utile d'obtenir la permission de ces derniers de collaborer avec l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis tôt dans le processus de réévaluation.

Des participants ont manifesté des préoccupations quant à la perte d'insecticides pour les pelouses et pour le gazon en plaques ainsi que pour les animaux d'élevage et de compagnie. Si des substituts sont homologués aux É.-U., il est possible de demander une homologation au Canada dans le cadre du PHULDU.

### **3. ALENA/Examens conjoints**

#### Rapport d'étape

Wendy Sexsmith (ARLA) a présenté un rapport d'étape sur le programme canado-américain d'examens conjoints (voir l'acétate ci-joint). À la lumière de l'expérience acquise au cours des dernières années, on envisage d'améliorer le processus. On pense notamment à améliorer la consultation avant la présentation des demandes ainsi que la gestion en cours de traitement. On envisage également de créer de nouveaux « accès » au programme, par exemple l'élargissement d'usages limités. Tout élargissement d'usages doit être postérieur à la FQPA.

Quinze projets d'examen et de partage de travail ont été complétés. Présentement, 50 % des demandes d'homologation importantes sont présentées au Canada dans le cadre des examens conjoints, dans de nombreux cas, cela inclut des usages limités.

#### Discussion

En réponse à une question, on a expliqué que les travaux sur une présentation uniforme des étiquettes de pesticides pour l'ensemble de l'Amérique du Nord se poursuivent et que l'accent est mis pour l'instant sur les pesticides biologiques. L'industrie se demande si le fait que le Canada soit plus avancé que les É.-U. dans le domaine de l'exposition professionnelle et de l'exposition associée au retour dans les secteurs traités, ne constitue pas un obstacle.

La question de l'harmonisation au niveau de l'estimation des risques environnementaux a été soulevée. Les deux pays collaborent à la mise en place d'un système d'estimation probabiliste des risques. Des consultations poussées avant la présentation des demandes contribueront à régler les irrégularités dès le départ. L'ARLA doit être en mesure de répondre plus rapidement aux demandes de consultation avant la présentation des demandes.

Des préoccupations ont été soulevées relativement à la lenteur de l'établissement de LMR au Canada, en comparaison de la situation aux É.-U., parce que la réglementation canadienne exige l'approbation d'un comité du Cabinet avant la publication dans la Gazette du Canada. L'ARLA explorera des moyens appropriés pour atténuer ce problème.

Il faut explorer des moyens pour inciter les entreprises canadiennes à participer au programme d'examens conjoints.

Le fait que les demandes laissent intacts les 5 créneaux réservés par entreprise aux É.-U. est un avantage important du programme d'examens conjoints.

Le secteur industriel a demandé d'obtenir la liste des examens complétés (ci-joint).

#### **4. Statistiques sur les demandes d'homologation**

##### Rapport d'efficacité/échéances

Wendy Sexsmith a présenté les dernières statistiques portant sur la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre 2000 (voir l'acétate ci-joint). Les demandes de la catégorie A comprennent les nouvelles matières actives et leurs préparations commerciales, ainsi que les nouveaux usages importants.

##### Discussion

Le secteur industriel a demandé des éclaircissements relatifs aux critères de rejet de demandes. Ces renseignements sont contenus dans la Politique sur la gestion des demandes d'homologation. Essentiellement, les demandes sont rejetées lorsque les risques sont inacceptables ou si les données ne suffisent pas pour permettre l'estimation du risque. À cause du caractère confidentiel de ces renseignements, le demandeur d'homologation sera le seul à être informé du détail des conclusions. L'ARLA envisagera la possibilité de présenter des rapports sommaires sur les raisons du rejet, de manière à ne pas divulguer de renseignements confidentiels.

Le secteur industriel a demandé de connaître le nombre de matières actives homologuées indépendamment de celui des préparations commerciales. Il a aussi demandé d'obtenir des renseignements sur la date de présentation des demandes d'homologation dont l'évaluation est terminée. L'ARLA cherche à donner un moyen d'accès à l'état d'avancement de l'évaluation des demandes.

Il serait utile de connaître les délais de fin d'évaluation des différents types de demandes, comme ceux des examens conjoints.

Le secteur industriel a demandé quel serait le plan d'action si les règles du jeu sont changées en cours d'examen. L'ARLA a répondu qu'il est difficile de discuter de cette question en termes

généraux et a plutôt invité les demandeurs d'homologation à discuter individuellement de ces problèmes avec l'Agence. L'ARLA cherche à consulter et à informer les intervenants sur les changements relatifs aux exigences en matière de politiques et de données.

Lorsque des données additionnelles sont requises à la suite de l'examen, on peut envisager d'accorder une homologation temporaire, le temps que les données demandées soient réunies, pourvu que les risques présentés par le produit soient acceptables d'ici à une décision finale.

Des préoccupations se sont manifestées quant à de possibles manques d'uniformité lors de l'examen préliminaire des demandes. L'ARLA s'applique à parvenir à un très grand degré d'uniformité et elle accepte de discuter des problèmes avec les demandeurs individuellement. La loi exige que des données soient fournies et évaluées avant qu'un produit puisse être homologué. Les producteurs se sont demandé s'il n'y avait pas place pour un intermédiaire afin de négocier des façons de répondre aux exigences en matière de données. Un rapprochement entre l'ARLA et AAC serait utile.

Au cours des deux premiers trimestres de 2000-2001, dans 25 des 31 demandes de catégorie A (81 %), la norme d'efficacité de 18 mois a été respectée. Dans six des cas de non respect, le délai a été manqué par 5 à 80 jours. L'ARLA cherche des moyens pour améliorer davantage son efficacité, notamment des moyens permettant de mieux prévoir et de mieux gérer la charge de travail.

Les producteurs pensent qu'il serait utile que les intervenants puissent contribuer à une augmentation des ressources. Cette observation n'a pas fait l'unanimité.

Le secteur industriel a demandé si une étape précise du processus d'évaluation créait un goulot d'étranglement. Il semble que le problème tiende davantage à une surcharge générale de travail.

Le secteur industriel se demande si le programme de réévaluation n'a pas absorbé des ressources auparavant consacrées à l'examen des demandes. Le problème de la charge de travail est davantage attribuable au nombre accru de demandes d'examen, dans la foulée de la FQPA, et à la production de documents de consultation.

Le secteur industriel a demandé de prendre connaissance des statistiques portant sur les produits de la catégorie C.

## **5. Modification des demandes en cours d'examen**

Wendy Sexsmith a décrit ce problème et les mesures adoptées par l'ARLA (voir l'acétate ci-joint). Il s'agit de demandes dont l'issue dépend du résultat de l'évaluation de demandes en cours. La présentation comprenait un bref synopsis de la réunion du 24 novembre 2000 sur cette question.

## Discussion

Le secteur industriel a demandé dans quelle mesure il serait possible d'ajouter des usages à examiner à une demande en cours d'évaluation sans que le calendrier d'évaluation ne redémarre à zéro. L'ARLA a répondu que cela pourrait être embêtant en termes de respect de la norme d'efficacité et en termes d'équité. Elle a accepté de discuter de changements mineurs de formulation lorsque le secteur industriel aura donné une définition de ce terme.

On s'est préoccupé de ce que les fabricants de préparations commerciales seulement sont désavantagés à certains points de vue. On s'est aussi interrogé sur l'efficacité des mécanismes de consultation. Cette question devrait figurer à l'ordre du jour de la réunion suivante.

### **6. Demandes par voie électronique**

#### Rapport d'étape

Carmen Krogh (ARLA) a fait rapport sur les récentes avancées en vue de la création d'un environnement électronique incorporant l'initiative Gouvernement en direct, l'ALENA, l'OCDE et des activités internes de l'ARLA. Plusieurs compagnies ont collaboré avec l'Agence en vue de passer d'un environnement papier à un environnement électronique.

La première demande transmise par voie électronique, parallèlement à l'emploi de modèles d'examen électronique, a permis d'obtenir un gain d'efficacité de 20 %. Un projet de l'ALENA sur les demandes transmises par voie électronique a été mis sur pied. Il a été décidé d'utiliser le format PDF. Les demandes dans le format CADDY ne seront pas acceptées par l'ARLA. Le rapport sur le projet comparant les versions papier, PDF et CADDY sera joint au compte rendu (voir l'acétate ci-joint).

L'ARLA a rédigé des documents d'orientation sur la façon d'assembler des demandes transmises par voie électronique, sur le traitement de ces demandes par les évaluateurs et sur la façon d'assurer une bonne communication électronique des documents. Une trousse de formation, sur la façon de maximiser l'emploi du format PDF, a été également rédigée. Elle est offerte sur demande.

Une note réglementaire paraîtra bientôt pour annoncer que l'Internet constituera la principale méthode de diffusion de l'information. Les personnes seront informées lorsque des documents seront affichés. Les sous-comités de l'ICPC et de l'ACMSC sur les demandes d'homologation électroniques ont déjà fait part de leurs commentaires sur le projet de note réglementaire.

Les étiquettes de pesticides sont maintenant affichées sur l'Internet, et un moteur de recherche est installé sur ce site. D'autres renseignements sont maintenant ajoutés et testés.

Un mécanisme d'examen électronique des étiquettes, qui exploite le format PDF, est en voie

d'élaboration et est testé avec la participation de l'industrie. L'ARLA compte faire paraître une note réglementaire à ce sujet tôt en 2001.

La réponse au projet des formulaires électroniques a été massive. Au bilan, les sous-comités de l'industrie qui ont piloté leur élaboration se sont montrés enthousiastes. Un projet de note réglementaire sera bientôt diffusé. Il proposera différentes options de transition.

L'ARLA procède aussi à des travaux pilotes sur la sécurité des connections électroniques avec le secteur industriel.

Elle a émis une demande de proposition et a attribué un marché pour faire passer sa base de données à l'étape suivante où il est prévu d'y incorporer de nouvelles fonctions comme le suivi des réévaluations.

### Discussion

Le secteur industriel a demandé si un gain d'efficacité de 40 % demeurerait toujours l'objectif visé et s'il est possible de raccourcir les délais. On a expliqué avoir prévu que la moitié de ce gain proviendrait de l'environnement électronique, l'autre moitié provenant d'un train d'autres mesures comme les mécanismes de réorganisation. Les gains d'efficacité seraient supérieurs si toutes les demandes étaient présentées sur support électronique, de sorte qu'il ne serait plus nécessaire de garder l'infrastructure requise pour le maintien de la filière des documents imprimés. L'examen de la demande d'homologation présentée sur support électronique a été complété plus vite que celui de demandes représentatives sur papier. Entre autres, il devient possible de naviguer à l'intérieur de la demande et de copier par des moyens électroniques des extraits utiles à la rédaction des rapports d'évaluation. L'ARLA n'est pas en mesure présentement de discuter du raccourcissement des délais en ce qui concerne les demandes présentées électroniquement.

Le secteur industriel a demandé d'obtenir une liste des nouveaux éléments à incorporer dans la base de données de l'Agence (ci-joint).

En réponse à une question, on a expliqué que de donner la capacité aux demandeurs de déterminer en ligne l'état d'avancement de la demande est un objectif visé.

## **7. Protection des données**

Le point/rapport d'avancement du groupe de travail du CCGE

Charlie Milne (ICPC) a fait le point sur la préparation d'un projet de nouvelle politique sur la protection des données (voir l'acétate ci-joint). Le secteur industriel vient tout juste de remettre l'ébauche 11 à l'ARLA pour examen. Il est nécessaire d'apporter certains éclaircissements d'ordre juridique relatifs au mécanisme d'arbitrage. Lorsque le groupe de travail industrie/ARLA

aura complété sont travail, l'Agence diffusera la proposition aux fins d'une vaste consultation.

#### Discussion

En réponse à une question, on a expliqué que la proposition était la suivante : que la période de protection des données commence avec l'homologation du produit.

Quelqu'un a suggéré d'envisager l'harmonisation avec les É.-U. Il existe cependant des différences entre les régimes juridiques américain et canadien.

### **8. Emballages de produit pur/collecte des adjuvants**

#### Présentation du secteur industriel

Charlie Milne a présenté un rapport sur la collecte des adjuvants en excédent (voir l'acétate ci-joint). L'industrie entend fermement régler ce problème d'ici 2005, tel qu'indiqué dans une lettre signée par d'importants titulaires d'homologation (l'ICPC doit indiquer à qui la lettre était destinée). Une campagne d'information de grande envergure a été lancée pour conseiller les utilisateurs sur l'élimination sécuritaire des adjuvants. Sur le plan de la collecte, on passe des points de collecte des contenants aux détaillants.

#### Discussion

Quelqu'un a signalé que la vente des adjuvants pourrait se faire séparément des pesticides et que l'usage des adjuvants avec certains pesticides pourrait être homologué.

L'ARLA a demandé la présentation d'un plan d'action en vue d'empêcher l'accumulation d'adjuvants en excédent à la réunion suivante.

On a suggéré qu'une présentation sur cette question soit faite au Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides. D'ici là, la présentation au CCGE sera communiquée à ce Comité.

### **9. Examens préliminaires**

#### Rapport d'étape du groupe de travail du CCGE

Allan Brown (DuPont) a présenté le rapport d'étape du groupe de travail du CCGE sur les examens préliminaires (voir l'acétate ci-joint). Les représentants du secteur industriel de ce Comité ont fourni des questions et soulevé des problèmes auxquels l'ARLA a répondu par écrit. Ces questions et réponses alimenteront une Foire Aux Questions et seront affichés sur le site Web de l'Agence. Les CODO (codes de données et exigences) seront aussi affichés. Les deux apparaîtront sur une nouvelle page traitant des examens préliminaires.

On continuera de signaler les problèmes associés aux examens préliminaires, d'y apporter une réponse et de les afficher sur ce site Web. Il reste à déterminer des moyens de mesurer les progrès accomplis sur le plan des examens préliminaires.

#### Discussion

L'ARLA discutera avec le groupe de travail de statistiques qu'il serait possible de présenter; il faut cependant garder en tête que la compilation de statistiques prend des ressources qui ne seraient plus consacrées à l'examen préliminaire et à l'évaluation des demandes. La compilation du nombre de lacunes par demande inadéquate serait celle qui prendrait le plus de ressources parce qu'il n'y a pas de suivi électronique.

On a dit que certaines révisions apportées aux documents réglementaires d'orientation pourraient aider l'industrie à réduire le nombre de lacunes.

### **10. Rapport financier**

Bob Woods (ARLA) a remis un sommaire des ressources réelles de l'ARLA par secteur d'activité (SA) pour une période de 3 ans se terminant le 31 mars 2000 (pièce jointe).

#### Discussion

En réponse à une question, Bob Woods signale que le budget de 26,9 millions de dollars pour l'année financière 1999-2000 était constitué du budget de services votés (16 millions), des revenus tirés du recouvrement des coûts (8 millions) et de sommes provenant d'AAC et de Santé Canada (3 millions). Pour 2000-2001, le budget réservé au SA2 s'accroîtra jusqu'à 7 millions.

### **11. Plan de travail**

#### Examen et mise à jour

On a examiné le plan de travail et on l'a mis à jour selon les besoins (ci-joint).

#### Discussion

L'article 1.4.2, Consultation, a été ajouté.

### **12. Prochaine réunion**

Une réunion en avril ou en mai 2001 permettrait de présenter des statistiques sur l'année financière 2000-2001.